

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 6^e jour du mois de **mai** de l'an **2019**, à **20 h**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud, à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Serge Bernier, maire
- Mme Diane Audit Goddard, conseillère
- Mme Marilène Poirier, conseillère
- M. Jean Laurier, conseiller
- M. Stéphane Roux, conseiller
- M. Danny Fontaine, conseiller
- M. Luc St-Laurent, conseiller et maire suppléant

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à 20 h 17 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20190506-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert et en ajoutant le point suivant :

6.7 Renouvellement de contrat – Déneigement MTQ

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

3.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale

3.2 Dépenses faisant suite à la séance du 6 mai 2019

3.3 Compte à payer – avril 2019

3.4 Salaires payés de la Municipalité – avril 2019

3.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – avril 2019

20190401-06 3.6 Bureau municipal – Heures d'ouvertures

4 LÉGISLATION

4.1 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication de contrats

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Octroi de contrat – matériel borne sèche

6. TRANSPORT ET VOIRIE

6.1 Achat et installation d'un système de télémétrie – camion Western

- 6.2 Achat d'un véhicule pour la voirie
- 6.3 Lettre – Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités
- 6.4 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 6.5 Autorisation de dépassement des coûts – Plans et devis route 257 Ouest
- 6.6 Offre de service – rapport d'évaluation et négociation pour les acquisitions d'emprises de la route 257 Ouest
- 6.7 Renouvellement de contrat – Déneigement MTQ
- 7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 7.1 Date de vidange des fosses septiques
- 8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Immeuble « Petite maison dans la prairie » - Matricule 1869-82-9969
 - 8.2 Octroi de contrat – Planification stratégique
 - 8.3 Demande – Fonds de développement territorial (volet fonds local) – Maison Nouvelle Vie
 - 8.4 Octroi de contrat – Aménagement paysager
 - 8.5 Demande d'exclusion du territoire agricole – Développement Au pied du mont Ham
- 9 LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Octroi de contrat – réaménagement du Parc des jeunes
 - 9.2 Demande d'appui financier – Semaine de la Culture
- 10 RESSOURCES HUMAINES
 - 10.1 Embauche – inspecteur en bâtiment, environnement et voirie
 - 10.2 Formation de l'inspecteur en bâtiment, environnement et voirie
 - 10.1 Embauche – journalier à la voirie
- 11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
- 12 CORRESPONDANCE
 - 12.1 Copie de la correspondance
- 13 VARIA
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20190506-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20190506-03 3.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale

***Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des dépenses autorisées au 6 mai 2019 d'une somme de **17 988,56 \$** dans le cadre du pouvoir de dépenser délégué à la directrice générale.

ADOPTÉE

20190506-04 3.2 Dépenses faisant suite à la séance du 6 mai 2019

La conseillère Marilène Poirier déclare ses intérêts sur ce point à l'ordre du jour et s'abstient de participer aux délibérations.

Le conseiller Luc St-Laurent déclare ses intérêts sur ce point à l'ordre du jour et s'abstient de participer aux délibérations.

***Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **86 615,39 \$** faisant suite à la séance régulière du 1^{er} avril 2019.

ADOPTÉE

20190506-05 3.3 Compte à payer – avril 2019

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques à émettre au 6 mai 2019 d'une somme de **36 979,85 \$** pour le paiement des différents fournisseurs.

No	Fournisseur	Montant
1	ADMQ	363,32 \$
2	ATMANCO	287,44 \$
3	Centre agricole Wotton	534,11 \$
4	CONSULTANTS GTE	551,64 \$
5	Déneigement Dany Caron	675,60 \$
6	ENT. ELEC. CLEMENT LAROCHE INC	583,97 \$
7	EXCAVATION LYNDON BETTS	729,85 \$
8	FONDS INFORMATION TERRITOIRE	32,00 \$
9	GESTIM	2 277,09 \$
10	GILLES GOULET AUTO INC	53,75 \$

11	GRAYMONT INC.	20,01 \$
12	INFORMATIQUE ASR	300,37 \$
13	JN DENIS INC	4 657,07 \$
14	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	25,52 \$
15	MAISON NOUVELLE VIE	650,00 \$
16	MÉGABURO - DRUMMONDVILLE	36,93 \$
17	MUNICIPALITE SAINT-CAMILLE	15 737,10 \$
18	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. Ltée	3 351,98 \$
19	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	1 756,34 \$
20	Remorquage G.E.C	1 198,04 \$
21	Société de développement économique du Granit	488,20 \$
22	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	355,13 \$
23	TRANSP. EXCAVATION STEPHANE NADEAU	833,52 \$
24	TRANSPORT EXCAVATION M. COUTURE INC	689,85 \$
25	VISA	27,54 \$
26	Vivaco Groupe Coopératif	571,09 \$
27	WASTE MANAGEMENT	192,39 \$
28	TOTAL	<u>36 979,85 \$</u>

ADOPTÉE

20190506-06

3.4 Salaires payés de la Municipalité – avril 2019

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **11 089,14 \$** émis du 1^{er} avril au 6 mai inclusivement.

ADOPTÉE

3.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – avril 2019

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire des prêts à jour de la Municipalité au 30 avril 2019.

ADOPTÉE

20190506-07

3.6 Bureau municipal – Heures d'ouvertures

*Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu*

Que les heures d'ouvertures du bureau municipal soient modifiées pour les suivantes :

Lundi	8h30 à 12 h / 13 h à 16 h
Mardi	Fermé
Mercredi	8h30 à 12 h / 13 h à 16 h
Jeudi	8h30 à 12 h / 13 h à 16 h

Vendredi 8h30 à 12 h

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

20190506-08

4.1 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication de contrats

CONSIDÉRANT le projet de loi 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c.27) (ci-après appelée la « Loi »), sanctionné le 1er décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (CM), la MUNICIPALITÉ doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat à la suite d'un appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal d'un appel d'offres public ;

EN CONSÉQUENCE,

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat tel que présenté aux membres de ce conseil et que celle-ci sera publiée sur le site internet de la Municipalité et disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures d'ouvertures.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

20190506-09

5.1 Octroi de contrat – matériel borne sèche

***Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu***

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat du matériel nécessaire (tuyau) à l'installation des bornes sèches sur le territoire de la Municipalité à l'entreprise Réal Huot inc. pour un montant de **3 787,23 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20190506-10

6.1 Achat et installation d'un système de télémétrie – camion Western

Il est proposé par Diane Audit Goddard

Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer l'achat d'un système de télémétrie pour le camion Western à l'entreprise Technologies CDWare au montant de **756,48 \$** (taxes et installation incluent).

ADOPTÉE

20190506-11

6.2 Achat d'un véhicule pour la voirie

***Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu***

De procéder à l'achat d'un GMC Canyon 2019 à l'entreprise Thibault GM au montant de **37 125,43 \$** (taxes incluses);

QUE la totalité du montant de l'achat soit pris à même le surplus accumulé non affecté de la Municipalité;

QUE la directrice générale, Marie-Pier Dupuis ainsi que le maire, Serge Bernier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'achat.

ADOPTÉE

6.3 Lettre – Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

La directrice générale dépose une lettre reçue du Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités concernant l'augmentation prochaine des subventions en lien avec le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

20190506-12

6.4 Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud dépose une demande d'aide financière au PPA-CE, pour un montant de 30 000 \$, afin d'effectuer des travaux de remplacement des glissières de sécurité sur le chemin Gosford Sud et le rechargement du chemin Aubé.

ADOPTÉE

20190506-13

6.5 Autorisation de dépassement des coûts – Plans et devis route 257 Ouest

CONSIDÉRANT que les plans et devis préliminaires ont été effectués par l'entreprise Technika HBA en 2006 et que ces derniers n'ont pas été géoréférencés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer un nouveau relevé topographique afin de s'assurer que les données soient conformes au relevé effectué par la firme d'arpenteur-géomètre HBG en 2018.

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

D'autoriser le dépassement de coûts au montant de **18 364 \$** (plus les taxes applicables) à la firme Avizo Expert-Conseil afin de permettre la réalisation des relevés topographiques de la route 257 (portion Ham-Sud) et l'intégration des données.

QUE le montant soit ajouté au projet PAARRM – Plans et devis route 257 Ouest

ADOPTÉE

20190506-14

6.6 Offre de service – rapport d'évaluation et négociation pour les acquisitions d'emprises de la route 257 Ouest

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer l'achat d'emprises de route pour le projet de reconstruction de la route 257.

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, six dossiers d'acquisition ne sont toujours pas réglés;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

DE confier le mandat d'évaluation et de négociation avec les propriétaires à la firme JP Cadrin et associés pour un montant de **100 \$ / heure** et jusqu'à un maximum de 70 heures.

QUE le montant soit ajouté au projet PAARRM – Plans et devis route 257 Ouest.

ADOPTÉE

20190506-15

6.7 Renouvellement de contrat – Déneigement MTQ

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement pour le réseau routier arrivait à échéance à la fin de la période hivernale 2019;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) a soumis une proposition de renouvellement du contrat pour une durée de cinq ans;

***Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu***

DE renouveler le contrat avec le MTQ tel que soumis pour une durée de cinq ans.

QUE le maire, Serge Bernier et la directrice générale, Marie-Pier Dupuis soit autorisé à signer tous les documents nécessaires au renouvellement dudit contrat.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7.1 Date de vidange des fosses septiques

La directrice générale informe les conseillers et citoyens présents que la vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité s'effectuera du 20 mai au 28 juin prochain.

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20190506-16

8.1 Immeuble « Petite maison dans la prairie » - Matricule 1869-82-9969

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé sur le lot 8D-P Rang O appartenant à la Municipalité est dans un état qui nécessite une action rapide;

CONSIDÉRANT que deux options ont été soumises aux membres du conseil soit de procéder à un exercice incendie avec la Régie des Rivières ou la démolition de ladite maison;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

D'autoriser la démolition de la maison en prenant soin de récupérer le plus de matériaux possibles en ayant un objectif de réemploi ou de récupération.

ADOPTÉE

20190506-17

8.2 Octroi de contrat – Planification stratégique

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ham-Sud souhaite procéder à une planification stratégique complète incluant un plan de développement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite prendre les bonnes décisions pour l'avenir de la municipalité, notamment la mobilisation, le sentiment d'appartenance et le vieillissement de la population, les services, la mise en valeur du territoire et l'opportunité de nouveaux développements domiciliaires.

CONSIDÉRANT qu'il devient important pour la municipalité de faire le point sur la situation, élaborer une vision de changement commune et déterminer des axes d'intervention prioritaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande d'offres de services et que la firme Niska a soumis l'offre la plus complète et qu'elle correspond aux attentes de la Municipalité;

***Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu***

DE confier le mandat de la réalisation d'un plan stratégique et d'un plan de développement à la firme Niska au coût de **11 827,48 \$** (taxes incluses).

QUE le montant associé à cette démarche soit pris à même le budget : Activité d'investissement.

ADOPTÉE

20190506-18

8.3 Demande – Fonds de développement territorial (volet fonds local) – Maison Nouvelle Vie

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ham-Sud a reçu une demande d'appui financier pour le plan de redressement qui comprend un plan de relève de la Maison Nouvelle Vie, OBNL d'un montant **10 000 \$**;

CONSIDÉRANT que la demande est admissible selon la *Politique de soutien et de développement de projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie - politique d'investissement* de la Municipalité.

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

D'effectuer une demande au Fonds de développement territorial (local) d'un montant de **10 000 \$** pour le projet de la Maison Nouvelle Vie.

ADOPTÉE

20190506-19

8.4 Octroi de contrat – Aménagement paysager

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

DE confier le mandat de l'aménagement paysager à l'entreprise Les Jardins de Valérie au taux horaire de 30 \$ / heure plus les matériaux et ce, jusqu'à concurrence du budget établi par la Municipalité.

ADOPTÉE

20190506-20

8.5 Demande d'exclusion du territoire agricole – Développement Au pied du mont Ham

CONSIDÉRANT que l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* stipule que lorsqu'une demande d'autorisation a pour objet l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins institutionnelles, commerciales ou industrielles ou l'implantation de plusieurs nouvelles utilisations résidentielles sur un lot contigu aux limites de la zone agricole ou d'un périmètre d'urbanisation, elle doit être assimilée à une demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT que l'article 65.1 de cette même loi stipule que le demandeur, soit la Municipalité, doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion et que la demande répond à un besoin et à un objectif de développement de la Municipalité eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement. La commission peut par le fait même rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces soient disponibles;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées par la loi sur la qualité de l'environnement prévoient maintenant des mesures de compensation financière lors de travaux dans les milieux humides;

CONSIDÉRANT que le projet initial du développement résidentiel prévoyait des mesures de compensation en terrain avant la modification de la loi et que le lotissement n'est maintenant plus possible sur cette portion du projet initial;

CONSIDÉRANT que le développement n'est assez avancé actuellement pour considérer qu'il y a un réel besoin en espace;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ham-Sud souhaite effectuer une planification stratégique complète afin de bien définir les enjeux et les besoins de l'ensemble des citoyens actuels et futurs;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

DE ne pas donner suite à la demande d'exclusion du territoire agricole présenté par le *Développement Au Pied du mont Ham*;

QUE ce conseil demeure ouvert à étudier de nouveau la demande lorsque les travaux de la planification stratégique seront terminés.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

20190506-21

9.1 Octroi de contrat – réaménagement du Parc des jeunes

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une aide financière du Fonds de développement territorial (volet local) pour le réaménagement du parc des jeunes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a rencontré le Conseil Sport loisir de l'Estrie pour clarifier les besoins et établir un plan pour ledit réaménagement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix à trois entrepreneurs et que l'entreprise Construction DMT a soumis l'offre la plus complète qui correspond aux besoins établis;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil octroi le contrat de réaménagement du parc à l'entreprise Construction DMT au montant de **39 961 \$** (plus les taxes applicables)

ADOPTÉE

20190506-22

9.2 Demande d'appui financier – Semaine de la Culture

***Il est proposé par Stéphane Roux
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité ne donne pas suite à la demande d'appui financier de l'organisme RAVIR d'un montant de **750 \$**;

DE prioriser l'implication des citoyens pour l'organisation de la journée de la Culture qui se tiendra le 28 septembre prochain au Parc des aînés de la Municipalité.

ADOPTÉE

10 RESSOURCES HUMAINES

20190506-23 10.1 Embauche – inspecteur en bâtiment, environnement et voirie

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

DE procéder à l'embauche de Monsieur Frédéric Bernier à compter de ce même jour, le 6 mai 2019 selon les conditions entendues entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

QUE l'horaire de Monsieur Bernier soit le lundi, mercredi, jeudi de 8 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h pour un total de 28 heures par semaine.

QUE la portion du travail à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement est évaluée à 16 heures par semaine et que celle à titre d'inspecteur en voirie est évaluée à 12 heures par semaine.

ADOPTÉE

20190506-24 10.2 Formation de l'inspecteur en bâtiment, environnement et voirie

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

DE confier le mandat d'accompagnement et de formation de l'inspecteur en bâtiment, environnement et voirie à l'entreprise Consultant GTE au montant de 1 700 \$.

QUE ce montant soit partagé au prorata du temps de travail évalué pour la portion inspecteur en bâtiment et environnement soit, 1/3 pour la Municipalité du Canton de Saint-Camille et 2/3 pour la Municipalité de Ham-Sud.

ADOPTÉE

20190506-25 10.1 Embauche – journalier à la voirie

***Il est proposé par Dany Fontaine
Et unanimement résolu***

DE procéder à l'embauche de Monsieur Steve Fortin à compter du 13 mai 2019 à titre de journalier à la voirie selon les conditions entendues entre les parties et selon l'échelle salariale en vigueur.

ADOPTÉE

Monsieur Luc St-Laurent quitte la séance à 20h50

11 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un citoyen a des questions concernant la planification stratégique de la Municipalité ainsi que la demande d'exclusion du territoire agricole du Développement Au pied du mont Ham.

Un citoyen souhaite remercier le conseil pour l'appui financier en lien avec la Maison Nouvelle Vie.

12 CORRESPONDANCE

12.1 Copie de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

13 VARIA

Aucun point à ajouter

20190506-26

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à 21h08.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et secrétaire-
trésorière